

# Concours Agricole Départemental 2018

## Règlement particulier à la race bovine Pie Rouge

### Conditions d'admission

**Sur le plan d'admission** : l'éleveur doit être à jour de sa cotisation 2017 au syndicat Pie Rouge 22. Tout nouvel exposant non adhérent s'engage à s'acquitter de la cotisation 2018 au syndicat de race.

**Sur le plan zootechnique** : seuls les animaux inscrits à l'état civil bovin avec origine certifiée et issus d'insémination artificielle peuvent concourir.

**Sur le plan sanitaire** : cf règlement sanitaire.

### Lactation Qualifiante

Avoir au moins une lactation qualifiante **avec un TP moyen de 31 G/L. ou plus**

- **Avoir produit, en 1<sup>ère</sup> lactation 180 Kg de MP en 1<sup>ère</sup> lactation**
- **Avoir produit, en 2<sup>ème</sup> lactation ou plus 200 Kg de MP, avec au moins 5 000 kg de lait Brut en 1<sup>ère</sup> lactation.**

Les Génisses en concours et les vaches en cours de 1<sup>ère</sup> lactation sont admises sur les performances de leur mère.

**Dérogation** : Pas de minima pour les animaux issus d'exploitations en agriculture biologique.

### Les Sections

Les animaux seront répartis par section comme suit :

- **Section PR G** : Génisses
- **Section PR 01** : vaches en lait, en cours de 1<sup>ère</sup> lactation
- **Section PR 02** : vaches en lait, en cours de 2<sup>ème</sup> lactation
- **Section PR 03** : vaches en lait, en cours de 3<sup>ème</sup> lactation
- **Section PR 04** : vaches en lait, en cours de 4<sup>ème</sup> lactation
- **Section PR 05** : vaches en lait, en cours de 5<sup>ème</sup> lactation ou plus

La Commission se réserve le droit de regrouper, scinder ou supprimer les sections en fonction des effectifs avec un minimum de 3 vaches

## Classements

Le classement se fera sur la conformation

## Prix de la Meilleure Laitière

Pour participer à ce prix, l'animal doit avoir concouru dans une section. Avoir produit en 3 lactations terminées, 21 000 Kg de lait.

La meilleure vache sera déterminée par une note de synthèse décomposée comme suit :

- 30 % de la note Lait (N)
- 30 % de la note Fécondité (F)
- 20 % d'une note Morphologie
- 20 % d'une note Etat de Conservation

### Note Lait (N)

L'appréciation de la valeur laitière s'exprime par une note de valeur laitière N, calculée à partir de la quantité de matière protéique (MP) et de matière grasse (MG) selon la formule :

$$N = \frac{K(MP_1 + 0.2 MG_1) + (MP_2 + 0.2 MG_2) + \dots + (MP_n + 0.2 MG_n)}{0.0384 \times (\text{Nombre de jours de lactation} + \text{tarissement})} + 60$$

AVEC :

- $MP_1$  et  $MG_1$  : Matière Protéique et Matière Grasse produites en 1<sup>ère</sup> lactation,
- $MP_2$  et  $MG_2$  : Matière Protéique et Matière Grasse produites en 2<sup>ème</sup> lactation,
- $MP_n$  et  $MG_n$  : Matière Protéique et Matière Grasse produites en nième lactation,
- K : coefficient correcteur de la Matière Protéique et de la Matière Grasse, produite lors de la 1<sup>ère</sup> lactation, variant en fonction de l'âge au 1<sup>er</sup> vêlage comme suit :

Age en mois	- 24 mois	24 à 25 mois	25 à 26 mois	26 à 27 mois	27 à 28 mois	28 à 29 mois	29 à 30 mois	30 à 31 mois	31 à 32 mois	32 à 33 mois	+ de 33 mois
KI	1.1	1.08	1.06	1.04	1.02	1	0.98	0.96	0.94	0.92	0.90

La durée de tarissement comprise entre la dernière lactation prise en compte et le vêlage suivant, n'est pas retenue.

Toutes les lactations terminées sont prises en compte.

Sachant que :  $0.0384 = TP + 0.2 TB$

Avec TP = 31 g/kg soit environ 32 g/l  
TB = 36.8 g/kg soit environ 38 g/l

### **Note Fécondité (F)**

$$F = [30 - ((IVV \text{ Moyen} - 290) \times 0.075)] + [A \times (900 + (365 \times \text{Nb lac. Terminée}) - \text{âge au dernier vêlage})] / (\text{Nb lac. Terminée} + 1)$$

Avec A = 0.10 si l'âge au dernier vêlage est < 900 + (365 x Nb Lac. Terminée) ; sinon A = 0.05

### **Prix de la Meilleure Fromagère**

- Pour participer à ce prix, l'animal doit avoir concouru dans une section,
- Avoir un TP au catalogue  $\geq 35$  g/L.

Le classement se fera sur la note fromagère calculée comme suit :

$$[ ( A / 0.032 ) / ( B - 730 ) ] \times ( TP / TB )$$

A = MP total lactations terminées

B = Age au dernier tarissement = (date dernier vêlage – date Naissance) - 60

TP et TB moyen sur les lactations terminées.

Le classement de la meilleure Fromagère se fera sur la meilleure note de synthèse, selon l'application des coefficients suivant :

Conformation : 1

Note Fromagère : 3

### **Prix de la Meilleure Mamelle**

**Meilleure mamelle Jeune** : concourent pour ce prix, les MM des sections PR 01 et PR 02

**Meilleure mamelle Adulte** : concourent pour ce prix, les MM des sections PR 03 et PR 04

### **Prix d'élevage**

Il sera attribué à 1 lot composé de 3 femelles du même élevage, choisi par l'éleveur lui-même.

### **Prix Couple Mère - Fille**

Il sera attribué à 1 lot composé de 3 femelles du même élevage, choisi par l'éleveur lui-même.

### **Prix de Championnat**

**Prix de Championnat Jeune** : concourent pour ce prix, le 1<sup>er</sup> des sections PR G, PR 01 et PR 02

**Prix de Championnat Adulte** : concourent pour ce prix, le 1<sup>er</sup> des sections PR 03 et PR 04

**Grande Championne** : concourent pour ce prix, les 2 prix de championnat

Pour tous problèmes non prévus dans le règlement général ou le règlement du concours Pie Rouge, une commission réunie sous l'égide du Président de la SDA, du Commissaire Général, et du Président du syndicat Pie Rouge 22 statuera.